N°4

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-TVLH01JANV2027-DE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Quatorze Septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BOUCHET, pouvoir à Mme BUJAN,**
- **M. FUMOUX, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.**

Absente :

- **Mme ROMEUF.**

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET :
INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait instauré la Taxe Habitation sur les Logements Vacants dite THLV par délibération du 04 septembre 2008 dans l'objectif de lutter contre la vacance des logements sur la commune de Lapalisse.

La loi de Finances pour 2026 a supprimé cette taxe à compter du 1er janvier 2027.

Elle l'a remplacée par une nouvelle taxe : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation dite TVLH.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle également les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-TVLH01JANV2027-DE

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide par 20 voix POUR et deux abstentions (Monsieur HOARAU et Madame MILCENT DE LA BOUTRESSE) :

- d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour une application au 1er janvier 2027.

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE
03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 28 SEP. 2026

Publié
le : 15 SEP. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire

MAIRIE DE LAPALISSE
03120